



CDMF - AVOCATS

AFFAIRES PUBLIQUES

Droit public
Droit de l'urbanisme
Droit de l'expropriation

Propriété immobilière
Servitudes
Droit de l'environnement

7, PLACE FIRMIN GAUTIER
(EUROPOLE) - BP 476
38000 GRENOBLE CEDEX
TEL: 04.76.48.89.89
FAX: 04.76.48.89.99
cdmf@cdmf-avocats.com
www.cdmf-avocats.fr
Tram : Station palais de justice (ligne B)

S.N.C. ROYBON EQUIPEMENTS

L'Artois
11, rue de Cambrai
75947 PARIS CEDEX 19

AFFAIRES PUBLIQUES

SANDRINE FIAT

Droit public
Droit de l'urbanisme

FREDERIC PONCIN

CDMF - AVOCATS

DENIS DREYFUS

Droit Immobilier
Droit Pénal
Ancien Bâtonnier

JEAN-LUC MEDINA

Ancien Bâtonnier

Avocats Associés

LAURE ALVINERIE-BRAS

EMILIE LECOMTE
MARIE-CATHERINE CALDARA
FANNY COHEN
LEILA BADAOU
VIRGINIE BILLON TYRARD
SARAH TISSOT
LOUISE HAREL
CLAIRE COUDERC
DAMIEN MADOULE

Avocats

MARTINE MICHEL

Juriste

HUBERT CAILLAT

Ancien Bâtonnier

JACQUES DAY

MICHEL DALMAS

Consultant

Avocats Honoraires Fondateurs

CDMF-AVOCATS FORMATION

Membres du GIE

«Groupe - CDMF - AVOCATS»

GRENOBLE, le 17 février 2012

LRAR N° 1A 065 457 0744 2

Nos Réf. : ASSOCIATION POUR LES CHAMBARAN SANS CENTER PARCS -
300707 - SF /FP /MC

Monsieur le Gérant,

En ma qualité de Conseil de l'Association POUR LES CHAMBARAN SANS CENTER PARCS et de Monsieur Dominique LAMBERT, je vous transmets la copie du recours gracieux que j'adresse à la Commune de ROYBON tendant au retrait de l'arrêté du Maire de ROYBON, en date du 21 décembre 2011, par vous a été accordé un permis de construire.

La présente vous est notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception pour satisfaire aux dispositions de la Loi.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

Sandrine FIAT
Avocat Associé

Frédéric PONCIN
Avocat Associé

P.J. : Recours gracieux tendant au retrait du permis de construire du 21 décembre 2011 (3 pages)